

<i>Nombre de membres au Conseil métropolitain : 108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction : 108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 63 Dont suppléant(s) : 0 Pouvoirs : 19 Absent(s) excusé(s) : 23 Absent(s) : 22</i>
--	---	--

Date de convocation : 11 février 2020

Vote(s) pour : 80
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 17 février 2020,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n° 2020-02-17-CC-11 :

Signature du Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques dans le cadre de la rénovation du Contrat de Ville.

Rapporteur : Monsieur Fabrice HERDE

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,
VU le Contrat de Ville 2015 – 2020 signé le 3 juillet 2015 qui fixe, les grandes orientations et le cadre de référence de la Politique de la Ville sur le territoire de Metz Métropole,
VU la circulaire du 22 janvier 2019 relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers qui prévoit, la prolongation et la rénovation des Contrats de Ville,
CONSIDERANT que Metz Métropole est la cheffe de file du Contrat de Ville et qu'elle est chargée du diagnostic de territoire, de l'animation et de la coordination, du suivi des actions et de la mise en œuvre de celles relevant de ses compétences,
CONSIDERANT que les Villes de Metz et de Woippy participent à l'élaboration et à la gouvernance du contrat, et qu'elles sont chargées de la mise en place des actions du Contrat de Ville relevant de leurs compétences,
CONSIDERANT que les Contrats de Ville sont prolongés jusqu'au 31 décembre 2022,
CONSIDERANT les enjeux prioritaires définis de manière partenariale suivants : volet éducatif, emploi, cadre de vie, accès aux droits et inégalités de traitement, observer et agir et se doter d'une stratégie de communication impliquant tous les acteurs,

DECIDE d'approuver le Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques dont le projet est joint en annexe,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à finaliser et signer le protocole d'engagements et à signer tous documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme
Metz, le 18 février 2020
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services


Barbara FALK





Avenant au Contrat de Ville de Metz Métropole

Protocole d'engagements renforcés et réciproques



Préambule

Lors de son discours à Tourcoing le 14 novembre 2017, le Président de la République a défini les grands principes du plan de mobilisation en faveur des quartiers. La feuille de route qui en résulte, adoptée en Conseil des Ministres le 18 juillet 2018, s'articule autour de 5 thématiques : Sécurité, Education, Emploi, Logement et Lien social. Elles ont été traduites en 40 mesures dont l'ambition est de rétablir l'équité territoriale.

Les élus locaux se sont saisis de la question à travers le pacte de Dijon, pacte de cohésion urbaine et sociale. Signé par le Président de Metz Métropole, il traduit une volonté commune de renforcer et coordonner l'action vers les quartiers.

Dans ce cadre, la circulaire du 22 janvier 2019 prévoit la rénovation des Contrats de Ville avec :

- leur prolongation jusqu'en 2022,
- la mise à jour et la redéfinition des enjeux à décliner localement,
- la signature d'un **protocole d'engagements renforcés et réciproques entre l'État et les collectivités.**

La signature de ce protocole est l'occasion de :

- s'interroger sur la mise en œuvre du Contrat de Ville de Metz Métropole,
- prioriser les enjeux à investir jusqu'en 2022,
- remobiliser les signataires, notamment à travers la mobilisation du droit commun,
- faire évoluer le cadre de gouvernance, en précisant le rôle des Conseils Citoyens.

Sommaire

Préambule	2
Sommaire	3
Eléments introductifs	4
Article 1 – Le Contrat de Ville 2015 - 2020.....	6
Cadre stratégique : objectifs stratégiques et opérationnels.....	6
L'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville.....	7
1. La mobilisation des acteurs du Pilier "emploi et développement économique	7
2. L'analyse de la plus-value du Contrat de Ville en matière de gouvernance et de mobilisation des politiques publiques	7
3. Le fonctionnement et la mobilisation des Conseils Citoyens	8
Article 2 – La priorisation des enjeux	9
Sur le cadre stratégique du Contrat de Ville	10
1. Volet éducatif	10
2. Volet emploi	10
3. Volet cadre de vie	10
4. Volet accès aux droits et égalité de traitement	11
Sur les modalités de mises en œuvre du Contrat de Ville.....	11
5. Observer pour agir	11
6. Se doter d'une stratégie de communication impliquant tous les acteurs	11
Article 3 – La déclinaison des priorités.....	13
Volet éducatif	13
Volet emploi	14
Volet accès aux droits et égalité de traitement	16
Observer et agir.....	17
Se doter d'une stratégie de communication impliquant tous les acteurs	18
Annexes	21

Eléments introductifs

Afin de définir au mieux les besoins locaux, la rénovation du Contrat de Ville de Metz Métropole s'appuie sur les différents travaux menés dans le cadre de sa mise œuvre, et en particulier sur les enseignements tirés de son évaluation à mi-parcours.

Cette évaluation à mi-parcours a permis :

- de faire part de l'évolution du contexte, notamment avec le passage de l'agglomération au statut de Métropole,
- de questionner les partenaires autour des enjeux de la mobilisation des acteurs du Pilier 3 "emploi et développement économique", de gouvernance et de mobilisation des conseils citoyens.

En outre, afin d'élargir la réflexion et de mobiliser les acteurs de la Politique de la Ville, une journée de séminaire a été organisée le 11 juin 2019 pour dégager les priorités à inscrire au protocole.

L'évolution du contexte

Depuis la signature du Contrat de Ville le 3 juillet 2015, une étape significative a été franchie par l'agglomération qui a obtenu son statut de Métropole au 1^{er} janvier 2018.

Ce passage en Métropole s'accompagne de l'élaboration du Projet Métropolitain autour de 3 grandes ambitions :

- la Métropole des liaisons européennes par excellence,
- la Métropole de l'écologie urbaine et humaine,
- la Métropole Art & Tech.

Métropole humaine, la Métropole est attentive au développement de l'action sociale et des services à la personne.

Du côté de l'évolution des données, l'AGURAM travaille à la réalisation d'un observatoire des QPV (quartiers Politique de la Ville) et des QVA (quartiers de veille active) sur le temps du Contrat de Ville. Cet observatoire prend la forme d'un tableau de bord de suivi-observation. Chaque année 2 quartiers sont étudiés afin d'actualiser les fiches QPV. Cependant, le manque de mise à jour des données constitue une difficulté.

Les problématiques saillantes identifiées par le travail d'observation sont :

- l'accompagnement des familles monoparentales,
- la lutte contre le retrait de l'emploi des femmes,
- l'accompagnement vers l'insertion professionnelle,
- la lutte contre les discriminations.

Journée de mobilisation des acteurs et des partenaires du Contrat de Ville

Afin de définir de manière collaborative, en lien avec les acteurs du territoire, les orientations pour le protocole d'engagement réciproques et renforcés, l'ORIV, centre de ressources de la Politique de la Ville sur le Grand Est, a été sollicité pour animer une journée le 11 juin 2019.

80 personnes se sont mobilisées au Campus Bridoux. 8 enjeux ont été identifiés :

- les questions éducatives,
- la communication et l'information,
- le lien avec les bailleurs,
- l'emploi et l'accompagnement,
- le soutien et l'accompagnement des femmes,
- l'attractivité des QPV,
- l'accès au numérique,
- le soutien aux victimes de discriminations.

Les documents de référence

- la loi de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine du 21 février 2014,
- la loi Egalité Citoyenneté du 27 janvier 2017,
- le Contrat de Ville de Metz Métropole, signé le 3 juillet 2015,
- le Pacte de Dijon, pacte de Cohésion Urbaine et Sociale,
- la Circulaire du 1^{er} Ministre du 22 janvier 2019 relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers,
- les bilans annuels du Contrat de Ville 2015 – 2016 et 2017,
- l'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville,
- Séminaire de travail du 11 juin 2019 "Formulation des enjeux et des préconisations pour le protocole d'engagement renforcés et réciproque" – ORIV.

Article 1 – Le Contrat de Ville 2015 - 2020

Cadre stratégique : objectifs stratégiques et opérationnels

Signé le 3 juillet 2015, le Contrat de Ville de Metz Métropole est l'outil de mise en œuvre de la Politique de la Ville et constitue la cadre contractuel permettant aux énergies du territoire de se mobiliser de manière cohérente et concertée en faveur des quartiers classés en géographie prioritaire.

Son cadre stratégique est issu travail collaboratif mené lors de son élaboration. Il comprend 4 axes stratégiques et se déclinent en 15 objectifs stratégiques :



Ces objectifs stratégiques se déclinent ensuite en objectifs opérationnels qui constituent les champs d'interventions prioritaires du Contrat de Ville (cf. annexe 1).

Au regard de la diversité de ses axes d'interventions prioritaires, il apparaît indispensable de prioriser des enjeux qui devront faire l'objet d'une attention particulière jusqu'en 2022.

L'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville

Cette évaluation a été axée sur 3 points :

- la mobilisation des acteurs du pilier 3 "développement économique et emploi",
- la gouvernance du Contrat de Ville,
- le fonctionnement des Conseils Citoyens.

1. La mobilisation des acteurs du Pilier "emploi et développement économique

Face aux constats du manque de coordination des acteurs et d'état des lieux précis, cette question est apparue prégnante.

Afin d'y répondre, a été impulsée une démarche partenariale avec les acteurs de ce pilier. Après l'identification de 4 groupes de travaux distincts, le Comité de Suivi du Pilier 3 a validé les enjeux suivants :

- l'animation d'un réseau d'acteurs,
- la mobilité,
- l'accompagnement des entreprises,
- la fracture numérique,
- l'orientation des élèves en QPV,
- la communication et l'information.

Les pistes de réflexions sont les suivantes :

- l'intensification et la diversification du soutien aux projets du Pilier 3,
- la promotion des QPV pour la création d'entreprises.

2. L'analyse de la plus-value du Contrat de Ville en matière de gouvernance et de mobilisation des politiques publiques

(Cf. annexe 2, schéma de gouvernance)

Désormais désignée chef de file, il est apparu intéressant d'interroger la plus-value du pilotage intercommunal du Contrat.

La représentativité des partenaires dans les instances et leur fréquence ainsi que la qualité des débats ont été étudiés.

Il apparaît que la gouvernance technique du Contrat de Ville est partenariale et inscrite dans la durée.

Les recommandations pour une gouvernance plus efficiente sont les suivantes :

- la mise en œuvre des comités de suivi des piliers 1 et 3,
- une meilleure rédaction des comptes rendus pour retranscrire au mieux la qualité des débats,
- la remobilisation des signataires du Contrat de Ville,
- une mise à jour des engagements des signataires lors de la rénovation du Contrat de Ville.

3. Le fonctionnement et la mobilisation des Conseils Citoyens

Afin de traiter cette question, un questionnaire a été proposé aux Conseils Citoyens.

4 thématiques ont été abordées : le processus de création, le rôle au sein de la gouvernance, les moyens dont ils disposent et les actions mise en œuvre par les conseillers.

Il apparaît nécessaire que le rôle des conseillers citoyens et l'expertise des habitants soient redéfinis, reconnus et légitimés. Il faut poursuivre l'intégration des Conseils Citoyens au sein du travail partenarial mais aussi co-construire avec eux, notamment en matière de renouvellement urbain.

Il apparaît cependant un point de vigilance quant à leur sollicitation.

Article 2 – La priorisation des enjeux

Afin de prioriser les enjeux, il est nécessaire de faire converger plusieurs documents :

- les mesures prioritaires de l'Etat contenues sur la feuille de route présidentielle du 18 juillet 2018,
- le Pacte de Dijon signé par Metz Métropole,
- l'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville.

La journée de mobilisation du 11 juin 2019 a été organisée dans cet objectif. Elle a été l'occasion de prioriser les enjeux avec les acteurs.

Journée de mobilisation des acteurs le 11 juin 2019

Cette journée a été organisée au Campus Bridoux à Metz et animée par l'ORIV.

Différents temps étaient prévus :

- 1) un temps d'introduction de rappel du cadre du Contrat de Ville,
- 2) une prise de connaissance des travaux menés.

Deux sous-groupes ont été constitués. Les travaux suivants ont été présentés :

- le portrait de territoire de l'AGURAM, le diagnostic "lutte contre les discriminations" et les travaux réalisés par les Conseils Citoyens.
- les rapports annuels de la Politique de la Ville et l'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville.

Cette séquence avait pour but de prendre connaissance des travaux préexistants et des enseignements qui en découlent. Elle a permis une appropriation collective et une confrontation des points de vue.

- 3) Un temps de mise en commun entre participants afin de partager les points clés et interrogations quant aux travaux menés, dans une logique de capitalisation des enseignements.
- 4) Un temps de formulation et priorisation des enjeux.

Ces enjeux ont ensuite été synthétisés par l'ORIV dans un souci de lisibilité. Des regroupements ont été présentés en séance plénière. Après un vote, 8 enjeux ont fait l'objet d'une réflexion en sous-groupes pour travailler des recommandations et propositions de mise en œuvre.

- 5) Une mise en commun des principaux éléments issus de cette journée.

Il apparaît que les enjeux prioritaires impactent le Contrat de Ville :

- sur son cadre stratégique,
- sur ses modalités de mise en œuvre.

Sur le cadre stratégique du Contrat de Ville

1. Volet éducatif

Les constats et les réflexions ont mis l'accent sur les liens enfants – parents - éducateurs, la citoyenneté et le lien éducation - culture. L'éducateur est entendu au sens large : animateur, professionnel, enseignant, parents....

Il apparaît nécessaire de renforcer la dimension partenariale afin d'améliorer les connaissances entre acteurs :

- sur les ressources existantes en matière d'éducation,
- sur l'identification de la place et du rôle de chacun.

2. Volet emploi

Les acteurs ont souligné la nécessité de travailler à la coordination et à l'articulation des actions entre elles.

Deux points de vigilance ont été identifiés :

- l'importance de s'inscrire dans des logiques d'accompagnement des publics vers les dispositifs,
- l'accès des femmes à l'emploi, avec notamment la problématique du mode de garde des enfants.

3. Volet cadre de vie

Le 1^{er} enjeu fort identifié est l'amélioration des relations entre les bailleurs sociaux et les habitants. Ce constat est partagé sur l'ensemble des quartiers. En effet, les habitants font remonter un manque d'identification d'un contact de proximité et un manque de suivi des doléances.

Il apparaît également que les habitants qui ne résident pas dans les quartiers concernés par le programme de renouvellement urbain ont le sentiment d'être oubliés dans les réflexions menées dans le cadre du Pilier 2 "cadre de vie et renouvellement urbain".

La question de la gestion urbaine et sociale de proximité est identifiée comme un enjeu d'attractivité du fait de son impact sur l'image de chaque quartier.

4. Volet accès aux droits et égalité de traitement

La question de l'accès aux droits et des inégalités de traitement (vécues et / ou perçues) reste un enjeu central.

La dématérialisation de nombreuses démarches administratives accentue, en outre, la difficulté d'accès aux droits et on relève un enjeu fort autour de la fracture numérique. Le phénomène d'illectronisme, qui désigne la difficulté à utiliser internet dans la vie de tous les jours, touche de nombreux habitants.

Une attention particulière doit être portée à cet aspect dans la mesure où ces pratiques sont porteuses d'un "risque discriminatoire". Il est donc judicieux de traiter cet enjeu en lien avec le travail engagé autour de la prévention et de la lutte contre les discriminations.

Sur les modalités de mises en œuvre du Contrat de Ville

5. Observer pour agir

Afin d'adapter l'action aux besoins spécifiques de chaque territoire, il est préalablement important de le connaître et d'identifier ses vulnérabilités, mais également ses forces pour calibrer les interventions. Bien que des problématiques soient communes à tous les QPV (la monoparentalité, la croissance de la pauvreté, l'augmentation des situations liées à la migration, la dépendance aux minimas sociaux), les leviers d'action à mettre en œuvre peuvent différer d'un territoire à l'autre.

Metz Métropole dispose de données quantitatives à travers le tableau de suivi-observation réalisé par l'AGURAM. Des données qualitatives sont aussi recueillies au travers de l'observation faite par d'autres acteurs comme les Conseils Citoyens.

6. Se doter d'une stratégie de communication impliquant tous les acteurs

Afin de donner du sens aux actions mises en œuvre sur le territoire, il est nécessaire que le Contrat de Ville soit un outil de "croisement des regards" et de connaissance inter-acteurs.

La gouvernance du contrat de Ville associe d'ores et déjà de nombreux acteurs, y compris les membres des conseils citoyens.

6.1 – Mobilisation des signataires

Face au manque d'implication de certains signataires du Contrat de Ville, il est nécessaire au titre de ce protocole, de travailler à leur re-mobilisation et, dans le même temps, au renforcement de la mobilisation prioritaire du droit commun des différents partenaires sur les quartiers.

6.2 – Les Conseils Citoyens

Il paraît important, tout en reconnaissant la diversité de fonctionnement des différents Conseils Citoyens sur les quartiers, de leur donner les moyens de fonctionner et de se former. Actuellement, la composition des Conseils Citoyens souffrent du manque d'investissement de la part de la jeunesse.

6.3 – La communication

La question de la diffusion de l'information accessible à tous les acteurs se pose.

Article 3 – La déclinaison des priorités

Volet éducatif

Axes prioritaires	Objectifs opérationnels	Pistes de travail
<p>Améliorer la visibilité et la coordination des acteurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la visibilité et la lisibilité des apports des différents acteurs et de leur place dans le cadre du Contrat de Ville - Renforcer la coordination des partenaires pour optimiser les interventions sur chaque territoire - Poursuivre et renforcer les Dispositifs de Réussite Educative grâce à une meilleure articulation des dispositifs existants et un approfondissement des partenariats 	<ul style="list-style-type: none"> - Envisager un partenariat étroit avec la CAF - Mise en place de groupes de travail inter-acteurs (CAF, Education Nationale, Conseil Départemental, REAPP...) - Elargir le rôle d'animation et de coordination des DRE
<p>Développer le lien entre éducation et culture</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'accès à la culture en renforçant le lien entre les équipements et les événements culturels et les quartiers - Poursuivre le développement de dispositifs existants tels que DEMOS, Orchestres à l'école, Classe Voix - Articuler les démarches avec la géographie prioritaire de l'Education Nationale 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer les partenariats et jumelages - Suivre le développement de la micro-fole de l'AGORA

Axes prioritaires	Objectifs opérationnels	Pistes de travail
Améliorer la coordination des acteurs de l'emploi et du développement économique	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le lien entre acteurs et l'identification fine des besoins et des actions à déployer--redéployer 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le travail engagé à travers le réseau des acteurs du Pilier 3
Renforcer l'accompagnement vers les publics	<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'apprentissage pour les jeunes issus des quartiers en lien avec des partenaires identifiés ou à identifier - Favoriser un accompagnement personnalisé des publics en diversifiant les parcours d'insertion 	<ul style="list-style-type: none"> - Partenaires déjà identifiés : Conseil Régional, CFA, Mission Locale - Expérimenter des actions d'insertion professionnelles plus souples et personnalisées de (re)-mobilisation du public dans une logique de parcours - Informer les habitants sur les métiers en tension et les attendus des entreprises
Soutenir et accompagner les femmes (mode de garde, inégalités salariales...)	<ul style="list-style-type: none"> - Lever les freins à l'emploi en y apportant une réponse locale adaptée - Prise en compte dans les objectifs des actions / de l'enjeu égalités femmes/hommes en particulier dans les mesures suivantes : accès au permis de conduire, création d'entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> - Travailler sur les freins identifiés : mobilité, garde d'enfants...
	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des actions favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes en travaillant sur les la représentation de la femme 	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager les pratiques sportives féminines pour : → lutter contre les stéréotypes de genre → pour aller vers les publics en insertion

Volet cadre de vie

Axes prioritaires	Objectifs opérationnels	Pistes de travail
Développer le lien avec les bailleurs	<ul style="list-style-type: none">- Améliorer le lien entre les habitants et les bailleurs- Améliorer l'habitat et le cadre de vie des habitants	<ul style="list-style-type: none">- Améliorer l'identification des contacts de proximité chez les bailleurs,- Améliorer l'information autour du suivi des doléances des habitants- Instaurer des temps d'échanges entre bailleurs, Etat et collectivités dans le cadre :<ul style="list-style-type: none">→ de la prolongation des conventions d'abattement de la TFPB et de la prolongation→ de la communication des bilans annuels d'utilisation de l'abattement TFPB- Diversifier l'ordre du jour du Comité de Pilier 2 pour évoquer des sujets touchant les quartiers non concernés par le Renouvellement Urbain
Améliorer la communication entre acteurs et habitants	<ul style="list-style-type: none">- Instaurer un échange régulier entre les acteurs et les habitants	
Renforcer l'attractivité des QPV	<ul style="list-style-type: none">- Améliorer l'image des quartiers en modifiant les représentations	<ul style="list-style-type: none">- Mener une réflexion spécifique de marketing territorial

Volet accès aux droits et égalité de traitement

Le numérique

Axes prioritaires	Objectifs opérationnels	Pistes de travail
<p>Lutter contre la fracture numérique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre la fracture numérique, comme frein à l'emploi et à l'accès aux droits - Lutter contre l'illectronisme en favorisant les actions pour un meilleur accompagnement des publics démunis face à la dématérialisation croissante 	<ul style="list-style-type: none"> - Etudier la possibilité de création d'une Maison France Service en QPV en lien avec la ville de Metz - Renforcer l'offre d'initiation à l'utilisation du numérique et l'accompagnement des écrivains publics numériques

La lutte contre les discriminations

Axes prioritaires	Objectifs opérationnels	Pistes de travail
<p>Développer des actions en faveur de la lutte contre les discriminations</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser les enseignements du diagnostic réalisé par l'Université de Lorraine - Promouvoir les égalités de traitements et des droits 	<ul style="list-style-type: none"> - S'appuyer des clubs sportifs pour diffuser des messages de promotion des valeurs citoyennes et de prévention (racisme antisémitisme, égalité femmes-hommes, homophobie) - Mettre en place des outils comme les marches exploratoires, pour permettre la réappropriation de l'espace public par les femmes - Former des acteurs sur les enjeux de l'égalité femmes/hommes et sur tout type de discrimination

Observer et agir

Axes prioritaires	Objectifs opérationnels	Pistes de travail
Travailler à une approche plus qualitative et opérationnelle de l'observation des QPV	<ul style="list-style-type: none">- Renforcer le travail d'observation par la contribution de l'ensemble des acteurs, et notamment avec les Conseils Citoyens, experts d'usage- Améliorer le travail de tableau de bord de suivi – observation par un volet qualitatif pour aider au pilotage	<ul style="list-style-type: none">- Création d'un groupe de travail inter-acteurs sur la vision qualitative des données.- Partage des différents diagnostics effectués par les partenaires afin de croiser les regards- Proposer une mission extérieure sur les données qualitatives d'évaluation et d'observation

Se doter d'une stratégie de communication impliquant tous les acteurs

La communication et l'information

Axes prioritaires	Objectifs opérationnels	Pistes de travail
Améliorer l'information entre acteurs du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la participation des signataires lors des instances de gouvernance du Contrat de Ville - Améliorer l'information entre structures 	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir la diversité des acteurs représentés - Améliorer la prise de parole de l'ensemble des signataires - Exemples : création d'une adresse mail unique comme porte d'entrée des demandes, création d'une lettre d'informations des acteurs du Contrat de Ville
Améliorer la communication vers les habitants, notamment grâce à une communication adaptée	<ul style="list-style-type: none"> - Relayer des informations sur l'ensemble du territoire. - Adapter les supports de diffusion et le contenu aux habitants des QPV 	

L'implication de tous les acteurs

Axes prioritaires	Objectifs opérationnels	Pistes de travail
(Re)Mobiliser l'ensemble des signataires	<p>Du côté de l'Etat</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation interservices autour du Préfet et coordination des moyens financiers de l'Etat : → meilleure articulation avec le droit commun 	<p>Du côté de l'Etat</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travailler sur meilleure convergence et un lien entre les calendriers des appels à projets et/ou des comités de programmation - Renforcer le rôle des délégués du Préfet

	<p>Du côté des collectivités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre et renforcer la mobilisation du droit commun des collectivités - Améliorer la transmission d'informations entre les signataires du Contrat de Ville 	<p>Du côté de l'Etat et des Collectivités</p> <ul style="list-style-type: none"> - meilleure articulation avec le droit commun à travers un travail de concertation au sein des services - Inviter les signataires à venir rendre compte chaque année de l'action menée sur le territoire de Metz Métropole - Inviter les signataires sur des questions précises dans le cadre des COPIL/COTEC - Proposer aux signataires l'animation de certaines thématiques à l'image des travaux engagés dans le cadre de la mobilisation des acteurs du Pilier 3 - Améliorer l'animation des Comités de Pilotage afin de renforcer l'expression et l'interpellation des différents signataires
<p>Mobiliser les Conseils Citoyens</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'intégration des Conseils Citoyens dans le cadre du schéma de gouvernance du Contrat de Ville - Conforter la reconnaissance des Conseils Citoyens, tenir compte de la problématique de la sur-sollicitation des conseillers - Identifier et répondre aux freins à l'engagement 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre à jour le schéma de gouvernance du Contrat de Ville - Inciter les conseillers à faire partie du réseau national ou local des conseils citoyens, en s'inscrivant sur la plateforme "conseilscitoyens.fr" - Organiser une fois par an des rencontres départementales des Conseils Citoyens - Elaborer une charte des Conseils Citoyens pour légitimer leur action, clarifier leur rôle et améliorer le cadre des échanges d'informations - Favoriser le recrutement du public jeune

<p>Mobiliser le milieu associatif</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Simplifier et sécuriser le monde associatif, notamment les plus petites et / ou fragiles 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre et intensifier des signatures de conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) concernant les crédits du CGET/P147, en lien avec les collectivités - Faciliter le dépôt des dossiers de subvention - Renforcer le rôle des délégués du préfet en accompagnement des associations - Maintenir le dispositif local d'accompagnement pour soutenir les associations dans leur démarche de développement ou de consolidation - Poursuivre la mobilisation de dispositifs comme les postes d'adulte relais, FONJEP, la création de centre sociaux et la mise en place de formations laïcité valeurs de la république
--	--	---

Annexes

Annexe 1 : Tableaux des objectifs stratégiques et opérationnels

Annexe 2 : Schéma de gouvernance du Contrat de Ville

Annexe 3 : Glossaire



Axe stratégique 1 – DEVELOPPER LES POTENTIELS DES QUARTIERS

L'axe 1 du Contrat de Ville intitulé « Développer les potentiels des quartiers » a pour objectifs de s'appuyer sur les richesses existantes et les réussites des quartiers afin d'y développer de nouvelles dynamiques sociale, urbaine et territoriale.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	
Favoriser le bien vivre ensemble dans la diversité	1.1 - <i>En luttant contre la délinquance et les incivilités</i>	1.1.1 - Améliorer la sécurité et faire reculer le sentiment d'insécurité
		1.1.2 - Travailler sur la question des incivilités, de la responsabilité personnelle et de l'éducation à la citoyenneté
		1.1.3 - Améliorer les relations entre les forces de l'ordre et la population
		1.1.4 - Prévenir la délinquance notamment par une bonne coordination des acteurs
	1.2 - <i>En travaillant sur les représentations portées sur l'appartenance réelle ou supposée à des « groupes »</i>	1.2.1 - Permettre à chacun de trouver sa place dans une société diversifiée
		1.2.2 – Identifier et agir sur les risques de replis identitaires
		1.2.3 - Promouvoir les enjeux de citoyenneté et de laïcité
	1.3 - <i>En développant l'accès à la culture et aux sports à l'échelle des quartiers et de l'agglomération</i>	1.3.1 - Favoriser les pratiques culturelles et l'accès aux équipements
		1.3.2 – Créer ou renforcer le lien entre les équipements culturels existants et les quartiers
		1.3.3 - Favoriser les pratiques sportives pour tous
	1.4- <i>En luttant contre l'isolement des individus</i>	1.4.1 - Travailler sur le lien social et intergénérationnel
		1.4.2 – Favoriser le maintien à domicile
		1.4.3 - Favoriser la place des personnes âgées dans les quartiers
1.4.4 - Développer des partenariats avec les structures spécialisées		
Améliorer l'image des quartiers	1.5- <i>En modifiant l'image, les représentations des quartiers</i>	1.5.1 - Rendre visible les atouts des quartiers et de leurs habitants
		1.5.2 - Augmenter la diversité de l'habitat et des formes architecturales
		1.5.3 - Réaliser des aménagements urbains de qualité prenant en compte les usages, les enjeux de gestion et de sûreté et anticipant les évolutions et mutations futures

		1.5.3 - Développer et diffuser des contenus médiatiques
		1.5.4 - En valorisant les talents et réussites des habitants
Valoriser le potentiel de développement urbain durable des quartiers	1.6 - En optimisant l'articulation des projets avec leur environnement et les politiques d'agglomération	1.6.1 - Rechercher la bonne intégration des projets dans leur territoire élargi, les articuler avec les projets voisins
		1.6.2 - Concevoir le programme des projets en cohérence avec les réalités du marché, les grandes orientations et les documents-cadres de planification urbaine de l'agglomération
	1.7 - En programmant un développement urbain équilibré et responsable	1.7.1 - Travailler à la reconquête des dents creuses, à la valorisation du foncier des espaces délaissés ou inadaptés
		1.7.2 - Adapter la densité du quartier et le programme des projets à leur environnement et aux fonctions urbaines visées
		1.7.3 - Favoriser la mixité fonctionnelle des projets urbains et des espaces publics
		1.7.4 - Prioriser les projets de développement aux abords des services, équipements et infrastructures existants
	1.8 - En contribuant à la transition écologique des quartiers	1.8.1 - Viser l'efficacité énergétique
		1.8.2 - Promouvoir les projets de densification raisonnée comme alternative au développement exclusivement en extension urbaine
		1.8.3 - Prendre en compte la Trame Verte et Bleue et les qualités environnementales des sites dans les projets
	Mieux prendre en compte les besoins et envies d'agir de la jeunesse	1.9 - En développant des activités avec et pour les jeunes
1.10 - En accompagnant l'autonomie des jeunes dans leur vie quotidienne		1.10.1 - Développer et coordonner des outils de mise en situation concrète pour les jeunes
		1.10.2 - Donner aux jeunes l'opportunité de s'engager

Axe stratégique 2 – RENFORCER L'INCLUSION ET LA REUSSITE DES HABITANTS

L'axe 2 du Contrat de Ville « Renforcer l'inclusion et la réussite des habitants » a pour objectifs d'amener les habitants des quartiers vers une meilleure insertion, la jeunesse vers une meilleure réussite éducative, de lutter contre les discriminations, et de permettre l'accès et le retour à l'emploi des personnes en difficultés économiques et sociales, l'accès aux services,...

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	
Lutter contre les discriminations et favoriser l'égalité femme-homme	2.1- En développant des actions favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes	2.1.1- Favoriser l'accès à la qualification et à l'emploi des femmes
		2.1.2- Travailler sur les freins liés à l'emploi des femmes

		2.1.3- Travailler sur la représentation de la femme (notamment au sein du foyer familial) et sur les rapports filles-garçons
	2.2- <i>En luttant contre tout type de discriminations</i>	2.2.1- Accompagner les victimes de discrimination
		2.2.2- Connaître et objectiver les phénomènes de discrimination
		2.2.3- Promouvoir les égalités de traitement et des droits
Favoriser l'accès aux droits, à la santé et aux services	2.3- <i>En ayant des acteurs relais de médiation</i>	2.3.1 – Favoriser la médiation familiale
		2.3.2- Créer, maintenir, professionnaliser et coordonner l'offre d'écrivain public
		2.3.3- Favoriser la médiation de quartier
	2.4- <i>En améliorant l'accès aux Droits</i>	2.4.1- Favoriser l'accès effectif aux droits
	2.5- <i>En améliorant l'accès aux droits à la santé et aux soins</i>	2.5.1- Favoriser l'accès effectif aux soins
2.5.2- Améliorer la prévention et l'éducation à la santé (Risques liés à la sexualité, toxicomanie addictions alimentation,...)		
2.5.3- Permettre l'ouverture des droits à la couverture santé		
Améliorer la réussite scolaire et lever les difficultés éducatives	2.6- <i>En accompagnant les parents et en les mobilisant dans leur rôle éducatif</i>	2.6.1- Renforcer le lien entre les parents et les équipes éducatives dans les établissements scolaires
		2.6.2- Sensibiliser les parents et les professionnels sur l'importance de l'environnement familial dans l'éducation des enfants
		2.6.3- Mobiliser et coordonner les dispositifs et schémas existants
		2.6.4- Maintenir et développer les actions de soutien à la parentalité
	2.7- <i>En luttant contre le décrochage scolaire et l'absentéisme dès la maternelle</i>	2.7.1- Favoriser la scolarisation dès 2 ans
		2.7.2- Promouvoir l'importance de l'assiduité scolaire
		2.7.3- Prévenir le décrochage scolaire jusqu'à 16 ans
		2.7.4- Accompagner les décrocheurs de plus de 16 ans
	2.8- <i>En poursuivant et renforçant les Dispositifs de Réussite Educative (DRE)</i>	2.8.1- Mieux articuler les dispositifs existants (PEDT, CLAS,...) et approfondir les partenariats
		2.8.2- Développer de nouvelles actions pour répondre au mieux aux besoins
		2.8.3- Maintenir le fonctionnement des équipes pluridisciplinaires, les impliquer davantage dans l'évaluation
	2.9- <i>En adaptant les moyens aux besoins</i>	2.9.1- Mobiliser l'ensemble des partenaires compétents

		2.9.2- S'appuyer sur le Réseau d'Education Prioritaire (REP/REP+)
	<i>2.10 – En favorisant l'accès à la scolarisation des enfants en situation de handicaps et des enfants allophones</i>	2.10.1- Mettre en place des dispositifs spécifiques pour mieux intégrer les enfants handicapés
		2.10.2- Mettre en place des dispositifs pour mieux intégrer les enfants allophones
Articuler insertion, apprentissage du français, qualification et accès à l'emploi pour des parcours de réussite	<i>2.11- En favorisant l'apprentissage du français</i>	2.11.1- Développer, adapter et professionnaliser l'offre
	<i>2.12- En favorisant un accompagnement personnalisé</i>	2.12.1- Adapter l'offre de formation aux besoins des publics
		2.12.2- Construire et diversifier des parcours d'insertion
		2.12.3- Multiplier les points et initiatives d'accompagnement des publics
		2.12.4- Développer et diversifier les clauses sociales
	<i>2.13- En développant l'ambition et les parcours de réussite, notamment en retravaillant le rapport à l'école et aux études supérieures</i>	2.13.1- Développer une nouvelle façon d'apprendre à tout âge de la vie
		2.13.2- Favoriser le lien entre les quartiers, l'Université et les grandes écoles
2.13.3- Mobiliser les dispositifs permettant de développer l'ambition des jeunes (Cordées de la réussite, internats de la réussite)		

Axe stratégique 3 – MIEUX ARRIMER LES QUARTIERS A LA TRAME URBAINE ET ECONOMIQUE DE L'AGGLOMERATION

L'axe 3 « Mieux arrimer les quartiers à la trame urbaine et économique de l'agglomération » se décline en 3 objectifs :

- **Renforcer le développement économique dans et/ou pour les quartiers** par la création de liens entre emploi des habitants et dynamique économique locale, par un travail de lisibilité, de communication et de partenariat entre acteurs du développement économique, de l'emploi et de l'insertion, et également par le développement de la création d'entreprises.
- **Viser une plus grande mixité sociale parmi la population et au sein des équipements** par la mise en place d'un suivi concerté des politiques de peuplement sur le territoire, en définissant et accompagnant des stratégies (de peuplement), et en améliorant la qualité et l'attractivité des équipements des quartiers,
- **Poursuivre et initier le renouvellement urbain des quartiers, et y renforcer l'attractivité, la qualité urbaine et l'accessibilité** : par le développement et l'amélioration de l'offre commerciale, l'amélioration de l'habitat, du cadre de vie, de la mobilité, et des services,... et par une gestion urbaine et sociale de proximité qui associe les habitants.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	
<p align="center">Renforcer le développement économique dans et/ou pour les quartiers</p>	<p><i>3.1- En créant du lien entre développement économique et emploi des habitants</i></p>	3.1.1- Accompagner les entreprises dans le recrutement des habitants des quartiers prioritaires
		3.1.2- Développer des initiatives pour favoriser le lien entre tissu économique et emploi des habitants
		3.1.3- Identifier les besoins en termes d'emploi, de formation, de création d'entreprises et mobiliser les outils et dispositifs adéquats
	<p><i>3.2- En améliorant la coordination des acteurs du développement économique et de l'emploi</i></p>	3.2.1- Créer ou renforcer le lien entre acteurs de la création d'entreprises, acteurs de l'insertion, structures de l'Insertion par l'Activité Economique, associations des quartiers,...
		3.2.2- Améliorer la coordination des structures existantes de l'emploi à l'échelle de l'agglomération
	<p><i>3.3- En favorisant la création d'entreprises à travers l'accompagnement des porteurs de projets des quartiers</i></p>	3.3.1- Réfléchir aux possibilités de lieux d'hébergements pour les jeunes entreprises à loyer modéré (pépinière, incubateur, couveuse, centre d'affaires,...)
		3.3.2- Pérenniser et développer le dispositif CitésLab sur le territoire
		3.3.3- Rendre plus visibles les acteurs de la création d'entreprises au sein des quartiers
		3.3.4- Appuyer la pérennisation des projets de création d'entreprises existants et à venir
		3.3.5- Favoriser le repérage, l'appui aux initiatives et la mobilisation des porteurs de projets
<p align="center">Viser une plus grande mixité sociale parmi la population et au sein des équipements</p>	<p><i>3.4- En élaborant une stratégie de peuplement au sein des quartiers et à l'échelle de l'agglomération en lien avec le Programme Local de l'Habitat</i></p>	3.4.1- Identifier les enjeux de peuplement
		3.4.2- Déterminer les objectifs de production du parc social et améliorer sa stratégie d'attribution
		3.4.3- Améliorer la prise en compte des attentes des ménages et favoriser les parcours résidentiels
	<p><i>3.5- En améliorant la qualité et l'attractivité des équipements</i></p>	3.5.1- Observer le lien entre habitat/usages de la population et répartition spatiale des établissements scolaires
		3.5.2- Favoriser l'accès à l'ensemble des équipements (notamment dans les quartiers vécus)
		3.5.3- Travailler sur les connexions avec les attractivités périphériques des quartiers
<p align="center">Poursuivre ou initier le renouvellement urbain des quartiers, et y</p>	<p><i>3.6- En développant une stratégie de développement commercial au sein des QPV</i></p>	3.6.1- Améliorer le bâti des commerces dégradés
		3.6.2- Stabiliser le niveau de service et valoriser l'existant

renforcer l'attractivité, la qualité urbaine et l'accessibilité		3.6.3- Etudier les manques en commerces de proximité dans les quartiers et favoriser des implantations
		3.6.4- Favoriser l'animation commerciale
	3.7- En améliorant l'habitat et le cadre de vie	3.7.1- Réduire le niveau de vacance dans le parc social
		3.7.2- Accompagner les copropriétés dégradées
		3.7.3- Réhabiliter les logements sociaux les plus dégradés
		3.7.4- Veiller au maintien des équipements et services de proximité
		3.7.5- Aménager des espaces de vie extérieurs
		3.7.6- Favoriser le recyclage et le tri sélectif dans les quartiers
	3.8- En désenclavant les quartiers (mobilité, services) et en restructurant le tissu urbain	3.8.1- Améliorer la mobilité des habitants, ouvrir les quartiers et proposer une offre diversifiée de transports
		3.8.2- Favoriser l'implantation de services publics ou associatifs
		3.8.3- Améliorer la circulation et le stationnement au sein des quartiers
	3.9- En accompagnant et pérennisant les aménagement réalisés et ceux à venir (par une gestion urbaine et sociale de proximité)	3.9.1- Identifier les anomalies et les dysfonctionnements sur l'espace public
		3.9.2- Maintenir la propreté des espaces et une collecte des ordures adaptée
		3.9.3- Sensibiliser les habitants à l'environnement, à la propreté de leur cadre de vie à et l'écocitoyenneté
		3.9.4- Encourager la participation des habitants par leur fonction "d'expert du quotidien", sur l'analyse et l'observation des dysfonctionnements urbains
		3.9.5- Qualifier les espaces en clarifiant la domanialité
		3.9.6- Favoriser les interventions coordonnées des gestionnaires et de tous les acteurs (notamment bailleurs, collectivités, copropriétés)
		3.9.7- Faciliter le quotidien des habitants en amont et pendant les opérations de renouvellement urbain
3.9.8- Développer des actions contribuant à la tranquillité publique		

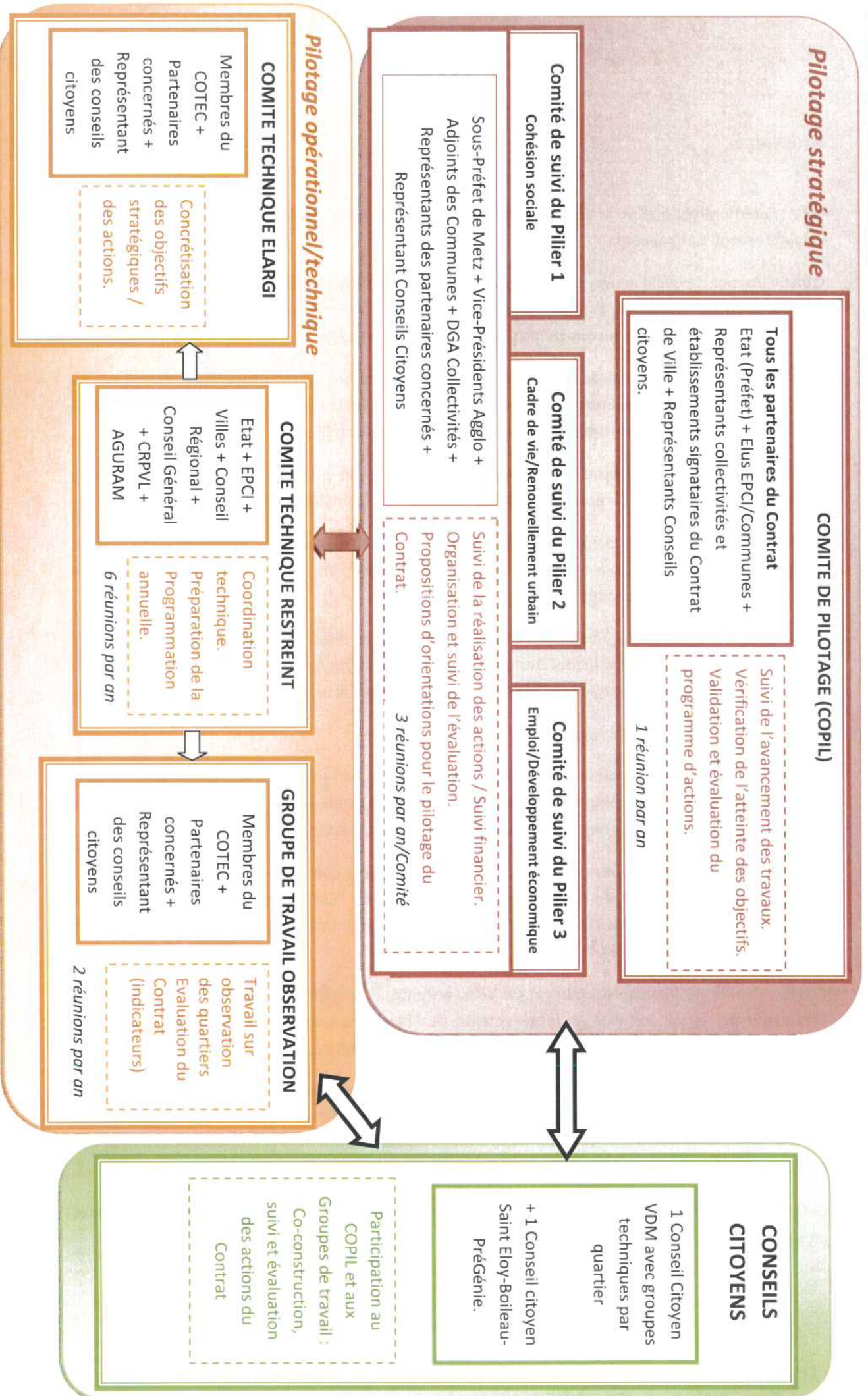
Axe stratégique 4 – PARTAGER DES METHODES DE TRAVAIL ET DES PARTENARIATS INNOVANTS

L'axe 4 « Partager des méthodes de travail et des partenariats innovants » a pour objectifs de développer les partenariats dans toutes les thématiques du Contrat de Ville, de mutualiser les pratiques entre acteurs, de favoriser une meilleure connaissance du territoire par la mise en place d'un observatoire pertinent, et d'évaluer les actions du Contrat de Ville.

Il se décline en 4 objectifs, présentés dans le tableau ci-dessous :

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
Mutualiser les pratiques professionnelles pour construire des stratégies communes	4.1- Construire des projets partagés à l'échelle des quartiers
	4.2- Identifier les actions structurantes, favoriser leur continuité et capitaliser les expériences
	4.3- Contribuer à l'outil commun d'observation
	4.4- Mettre en place des temps d'échanges de pratiques pour l'ensemble des associations partenaires du Contrat
	4.5- Mieux communiquer sur les actions et activités existantes des quartiers
Renforcer les liens entre institutions, acteurs du territoire et habitants	4.6- Aider l'habitant à être "acteur" de son quartier
	4.7- Mettre en place et animer les Conseils citoyens
	4.8- Développer le lien entre tous les acteurs des quartiers (associations, bailleurs, acteurs de l'insertion, habitants,...)
	4.9- Favoriser le travail en réseau des associations dans les quartiers
Aboutir à une meilleure connaissance des territoires et des habitants	4.10- Identifier les indicateurs d'observation pertinents pour chaque thématique
	4.11- Mettre en place un dispositif d'observation donnant lieu à une mise à jour annuelle
S'assurer de la réussite des actions du Contrat de Ville et de leur évaluation	4.12- Instaurer un suivi régulier du Contrat de Ville par la mise en place d'outils d'évaluation
	4.13- S'assurer de la correspondance entre objectifs du Contrat et moyens mis en place
	4.14- Articuler le Contrat de Ville avec l'ensemble des politiques communautaires en cours et à venir

Schéma de gouvernance Contrat de Ville



Glossaire

QPV : Quartier Politique de la Ville. Quartier en difficulté identifié par l'Etat selon un critère unique, celui du revenu par habitants.

QVA : Quartier de veille active, quartier qui ne fait plus partie de la géographie prioritaire car il n'a pas été identifié par l'Etat à partir du critère unique de revenu par habitant. Cependant, une attention particulière des pouvoirs publics demeure sur ce territoire.

ORIV : Observatoire régional de l'intégration et de la ville, centre de ressources intervenant sur les questions relatives à l'intégration des populations immigrées, à la prévention des discriminations et à la cohésion sociale et territoriale sur l'ensemble de la Région Grand Est.

AGURAM : Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle qui a pour mission d'observer le territoire et ses pratiques, de produire des expertises et faire connaître l'urbanisme et ses enjeux.

REAPP : Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents, c'est la mise en réseau d'actions visant à conforter, à travers le dialogue et l'échange, les compétences des parents et la mise en valeur de leurs capacités.

DRE : Dispositif de réussite éducative, il s'agit, au regard des difficultés identifiées d'apporter des réponses aux situations individuelles des enfants repérés par l'équipe pluridisciplinaire et de mettre en place un accompagnement personnalisé pour chaque enfant et sa famille.

CFA : Centres de Formation d'Apprentis.

Abattement TFBP : Taxe foncière sur les propriétés bâties, les bailleurs sociaux, en contrepartie de la mise en place de moyens complémentaires sur les quartiers politique de la ville, bénéficient d'une déduction appliquée sur leur base d'imposition pour le patrimoine situé en QPV.

Droit commun : Ensemble des politiques ne relevant pas d'une contractualisation particulière mais s'appliquant sur l'ensemble du territoire sans distinction. Pour l'Etat ce sont les politiques menées par les Ministères et pour les collectivités, toutes les politiques mis à part celles concentrées sur un territoire (Politique de la Ville).

COPIL : Comité de Pilotage du Contrat de Ville, instance stratégique du Contrat de Ville de Metz Métropole qui réunit les élus et représentants de l'Etat, des Communes, de la Métropole, les représentants des établissements signataires et les Conseils Citoyens.

COTEC : Comité Technique du Contrat de Ville, instance technique du Contrat de Ville de Metz Métropole qui réunit les représentants de l'Etat, des Villes de Metz et Woippy, de la Métropole, du Conseil Régional et Départemental, de l'AGURAM et les représentants des structures porteuses des Conseils Citoyens.

CPO : Convention Pluriannuelle d'objectifs, il s'agit de conventionner avec les associations pour plusieurs années.

CGET : Commissariat général à l'égalité des territoires, service de l'État placé sous l'autorité du ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, délivre les subventions relevant des crédits du programme 147 de l'Etat.

FONJEP : Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire, organisme qui verse des subventions destinées à financer la rémunération de personnel employé par des associations.

Le _____ à



Le Préfet de la Moselle,



Le Président,



Le Maire,



Le Maire,



Le Président,



Le Président,

Le représentant du Conseil Citoyen
de Borny,

Le représentant du Conseil Citoyen de
Bellecroix,

Le représentant du Conseil Citoyen
de La Patrotte Metz-Nord,

Le représentant du Conseil Citoyen de
Sablon Sud,

Le représentant du Conseil Citoyen
des Hauts-de-Vallières,

Le représentant du Conseil Citoyen
de Saint Eloy Boileau Pré-génie



Le Maire,



Le Président,



Le Directeur Régional,



Le Directeur Général,



Le Directeur Général,



Le Président,



Le Directeur,



Pour le Recteur,
Par délégation,
Le Directeur académique
DSDEN de Moselle



Le Président du Tribunal
de Grande Instance,



Le Directeur Territorial,



Le Procureur de la République,



Le Président,



Le Directeur Général,



Le Directeur Général,



Le Directeur Général,



Le Directeur Général,



Le Directeur,



Le Directeur,



Le Directeur Général,



Le Directeur Général,



Le Directeur,



La Présidente,

Résumé de l'acte
057-200039865-20200217-02-2020-DC11-DE

Numéro de l'acte : 02-2020-DC11
Date de décision : lundi 17 février 2020
Nature de l'acte : DE
Objet : Signature du Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques dans le cadre de la rénovation du Contrat de Ville
Classification : 8.5 - Politique de la ville-habitat-logement
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 20/02/2020
Numéro AR : 057-200039865-20200217-02-2020-DC11-DE
Document principal : 99_DE-11.pdf

Historique :

19/02/20 15:25	En cours de création	
19/02/20 15:27	En préparation	Catherine DELLES
20/02/20 09:48	Reçu	Catherine DELLES
20/02/20 09:49	En cours de transmission	
20/02/20 09:50	Transmis en Préfecture	
20/02/20 09:54	Accusé de réception reçu	